

24 AVR. 2025

MAIRIE DE LA WANTZENAU



ARRETE TEMPORAIRE N° 2025-040
PORTANT REGLEMENT DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

VU la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,

VU le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

VU la demande de Monsieur BAPST Thierry, représentant de l'entreprise SIRS sise 4, Rue des Pêcheurs à ECKBOLSHEIM (67201) en date du 22/04/2025,

CONSIDERANT que dans le cadre de travaux d'ouverture de fouille pour R-GDS pour une parfaite sécurité, il est nécessaire de modifier les règles de circulation et d'interdire le stationnement,

Arrête

Article 1: Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

**A partir du 19 mai 2025 pour une durée de 12 (douze) jours,
Rue Gutenberg,**

Règlementation 3.02.05 : Voie à vitesse limitée à 30 km/h.

Règlementation 4.03.02 : stationnement interdit et qualifié de gênant aux abords du chantier

Directives : La chaussée sera rétrécie de 0,5 m à 1 m et la circulation des piétons sera déviée sur le trottoir d'en face

Article 2: L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3: La signalisation réglementaire sera mise en place par la société SIRS.

Article 4: Les services de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5: Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des transports Strasbourgeois,
- M. Pascal LEIMENSTOLL, Evènements et Manifestations à la CTS,
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- M. BAPST Thierry de l'entreprise SIRS,
- Aux archives à la Mairie.

Fait le 22 AVR. 2025

La Maire,
Michèle KANNENGIESER

Pour le Maire,
l'adjoint délégué
Camille MEYER

MAIRIE DE LA WANTZENAU

11 rue des Héros – CS 70 005 67610 LA WANTZENAU

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☐

Nom : BAPST Prénom : Thierry
Dénomination : SIRS Représenté par :
Adresse Numéro : 4 Extension : Nom de la voie : Rue des Pêcheurs
Code postal 6 7 2 0 1 Localité : ECKBOLSHEIM Pays : France
Téléphone 0 3 8 8 7 8 9 0 3 0 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : Dict @ sirs.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☐
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : rue Gutenberg - route Industrielle
Code postal 6 7 6 1 0 Localité : LA WANTZENAU

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Ouverture de fouille pour R-GDS- protection cathodique
Date prévue de début des travaux : 1 9 0 5 2 0 2 5 Durée des travaux (en jours calendaires) : 0 1 2

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 0 1 2 Date de début de réglementation 1 9 0 5 2 0 2 5
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Stationner
véhicules légers ☒
poids lourds ☒

Dépasser
véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

Déviation piétons sur trottoir d'en face

Chaussée rétrécie de 0.5 à 1 m

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐
Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐

Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐

Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☐

Fait à : ... Le : 2 2 0 4 2 0 2 5

Nom : JULIEN Prénom : Coralie Qualité : Assistante technique



RESEAU GDS

